



Formulaire de demande d'agrégation Notice explicative

2. Cases qui seront remplies par le Conseil Général International
3. Indiquer le pays.
4. Certains Conseils Nationaux/Supérieurs ont leur territoire divisé en très grandes zones; indiquer, s'il y a lieu, le nom de cette zone.
Exemple : *North-West/South-West/...* (USA)
Northern INDIA /Western INDIA/...

IDENTITÉ DE LA CONFERENCE

5. Chaque Conférence porte, en principe, le **nom** de la paroisse où elle est établie. Mais elle peut choisir un autre nom : celui d'un/d'une saint(e) (autre que St Vincent de Paul et Frédéric Ozanam) ou bien celui d'une fête liturgique.
6. **Date de fondation** date marquant le **début des premières réunions régulières** ; à indiquer dans l'ordre : année, mois, jour, de la façon suivante : AAAA / MM / JJ.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

7. Adresse postale complète.
8. La Conférence est au service de la population sur un territoire. Le plus souvent elle est implantée dans une église. Mais elle peut aussi être implantée dans d'autres lieux (école, hôpital, université, entreprise....)
Indiquer le nom de ce lieu d'implantation et la VILLE.
9. Il est demandé ici d'indiquer le **nom et la ville de la PAROISSE**.
La paroisse **peut en effet être différente de l'église d'implantation**.
La paroisse est l'église principale d'une **zone géographique déterminée**. C'est l'Eglise Catholique qui désigne quelles sont les paroisses d'un diocèse.
10. Indiquer le **nom du diocèse**. Le diocèse porte le nom de la ville où réside l'évêque et où se trouve la cathédrale. La localisation par la paroisse et le diocèse permet de situer la Conférence à partir d'un lieu fixe car les Conseils sont parfois mouvants.

Exemple :

5.	Conférence :	St. Louise de Marillac
(6. et 7).....		
8.	La Conférence est implantée dans :	} Nom : Colegio de la Inmaculada Concepción VILLE : MANDAUE CITY (Philippines)
<input type="checkbox"/>	Une église, une sous-paroisse	
<input type="checkbox"/>	Un hôpital	
<input checked="" type="checkbox"/>	Une école	
<input type="checkbox"/>	Une université	
<input type="checkbox"/>	Une entreprise	
<input type="checkbox"/>	Autre (préciser)	
9.	rattachée à la PAROISSE : Nom :	San Roque parish
	Ville de la paroisse :	SUBANGDAKU, MANDAUE CITY
10.	dans le DIOCESE de :	CEBU

RATTACHEMENT DE LA CONFERENCE AUX CONSEILS

11. Localisation Vincentienne :

Les Conseils servent de lien entre les Conférences d'une ville, d'un diocèse, d'une région, d'un pays.

Suivant la taille du pays, on peut trouver de un à trois niveaux de Conseils.

Le formulaire de demande d'agrégation requiert d'indiquer les Conseils auxquels est rattachée la Conférence, en partant du proche jusqu'au plus lointain.

Exemples :

1. Conseil niveau 1: (**le plus proche de la Conférence**) ;
le plus souvent c'est un Conseil de ville, appelé *Conseil particulier* ou *Conseil de District*.
2. Conseil niveau 2:
Généralement il s'agit du Conseil **ayant autorité sur le territoire du diocèse**. Il est appelé généralement *Conseil Central* ou *Conseil Diocésain*.
3. Conseil niveau 3:
Conseil établi sur une région. Il peut être intitulé *Conseil Métropolitain*, *Conseil Régional*, *Conseil de Zone* ; c'est alors le dernier échelon avant le Conseil national.

LES MEMBRES

12. Type de Conférence :

Officiellement, la Société ne reconnaît plus les catégories « **masculine** » et « **féminine** » et recommande la mixité (cf. La Règle, article 3.2)

13. Nombre de membres :

il convient de ne prendre en compte que les membres assistant régulièrement aux réunions.

14. Nom et prénom du Président

Contact @ du Président : pour « contact », une **adresse mail** peut suffire.

15. Bureau : Il s'agit d'une exigence de la **Règle** (Partie III, C.R. 11) :

C.R. (Condition requise) 11, paragraphe 2 : « Chaque Conférence ou Conseil doit au moins compter en son sein un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier. »

En ce qui concerne le Conseiller spirituel, se reporter à *C.R. 13* : « *Afin de renforcer la vie spirituelle des Conférences et des Conseils, il est recommandé de nommer un Conseiller spirituel, comme le veut la tradition depuis la création des Conférences.* »

BREF RAPPORT D'ACTIVITÉS

16. Fréquence des réunions :

La Règle (3.3.1) indique que : « *Les Conférences se réunissent régulièrement, normalement chaque semaine, mais au moins une fois tous les quinze jours.* »

17. à 25. La Règle rappelle que : « *Les Conférences et les Conseils doivent évaluer, au moins une fois par an, le service qu'ils rendent aux Confrères et aux pauvres qu'ils visitent* » (C.R.7) Et plus loin : « *Il est hautement souhaitable qu'une Conférence élabore un rapport annuel pour la paroisse* » (Commentaire de C.R. 18).

Le rapport d'activités est ainsi une pratique très ancrée dans la tradition de la Société de Saint-Vincent de Paul. Celui qui est exigé, sous une forme abrégée, pour **la demande d'agrégation** équivaut ainsi au tout premier rapport de la Conférence. Dans le formulaire il est demandé de répondre à des questions précises visant à mieux connaître l'esprit et les activités de la Conférence.

Les questions sont relatives à la vie de prière (17) ; la pratique de la visite à domicile (18) ; les autres activités de la Conférence (19) ; la formation (20) ; les liens de la Conférence avec son environnement (21) ; la participation du Président et des membres à la vie de la Société (22) ; la formation ; l'origine de la Conférence (24).

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ